

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 26 mai 2025

Cadre de vie

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Mobilité - Réseau cyclable structurant BW - Remise d'avis sur les cartes de l'étude.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant le décret relatif à la politique cyclable du 24 novembre 2022 définissant le réseau cyclable structurant comme : « un réseau cyclable fonctionnel qui se concrétise par des aménagements cyclables qualitatifs tels que définis par le Gouvernement, en ce compris des mesures de circulation visant à limiter sensiblement le trafic automobile et les vitesses de circulation ».

Considérant que le décret ci-dessus indique que le réseau cyclable structurant wallon est composé de 2 niveaux, les cyclostrades et les liaisons fonctionnelles supra-locales, que les cyclostrades constituent l'épine dorsale du réseau cyclable structurant bénéficiant d'une infrastructure de grande qualité, tandis que les liaisons fonctionnelles supra-locales constituent un réseau cyclable maillé d'itinéraires reliant des polarités urbaines ou rurales, d'équipements, de commerces, de services ou d'intermodalité.

Considérant que ce même décret prévoit que le réseau cyclable structurant est complété localement par des liaisons cyclables de desserte locale. Ces dernières liaisons sont définies par les communes et ne font pas l'objet de l'étude en objet ;

Considérant la séance d'information du 21 février 2024 organisée par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW-MI présentant le démarrage de l'étude réseau cyclable structurant en BW ;

Considérant le premier comité d'accompagnement du 23 avril 2024 organisé par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW-MI présentant l'état des lieux du potentiel cyclable à l'échelle du BW et l'atelier collaboratif menant à une première esquisse du réseau cyclable structurant (V1) ;

Considérant les ateliers participatifs citoyens des 29 mai, 4 juin et 12 juin 2024 à Jodoigne, Louvain-la-Neuve et Braine-le Château permettant à une centaine de citoyens de réagir en présentiel sur cette première esquisse et partager leurs priorités ;

Considérant la plateforme web du 15 juin au 15 août 2024 permettant à plus de 500 citoyens de réagir en ligne sur cette première esquisse et partager leurs priorités ;

Considérant la bilatérale tenue le 02 septembre 2024 en visio-conférence avec le conseiller en mobilité, le SPW MI et le bureau d'études pour échanger sur les résultats de la participation citoyenne et sur une seconde version du réseau cyclable structurant ;

Considérant le deuxième comité d'accompagnement du 24 septembre 2024 organisé par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW-MI présentant les résultats de la participation citoyenne et la seconde version de réseau cyclable structurant (V2) ;

Considérant le troisième comité d'accompagnement du 18 février 2025 organisé par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW-MI présentant les propositions d'interventions et les priorités du réseau consolidé (V3) ;

Considérant les trois rapports et les quatre cartes du réseau cyclable structurant repris ci-annexés : carte des aménagements existants, cartes des aménagement projetés, carte des interventions et carte des priorités (V4) ;

Considérant que les Communes doivent remettre leur avis pour le 16 juin 2025;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. De remettre un avis positif sur le réseau cyclable structurant soumis par la Direction de la Planification du SPW-MI via les cartes ci-annexées.

Article 2. De transmettre la présente délibération à la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW-MI, et aux services communaux pour information et suivi du dossier.